



Garantie sur des travaux de garantie parfait achevement

Par Thomas31

Bonjour,

Existe-t-il une garantie sur le travail d'un artisan lorsque ce dernier intervient suite à une déclaration de problème dans le cadre de la garantie de parfait achèvement ?

En effet, un problème de crépis a été signalé à notre constructeur dans le cadre de la garantie de parfait achèvement (je signale que la solidité de la maison n'est pas en question). Ce dernier est intervenu après les 1 ans, mais la fissure est réapparue quelques mois après le travail de l'artisan, alors que les 1 ans de la garantie de parfait achèvement est terminé.

Le constructeur refuse de refaire le crépis, arguant que l'on n'est plus dans les 1 ans de la garantie de parfait achèvement. Hors, la fissure avait été détectée pendant.

Finalement, la fissure détectée pendant la phase de garantie de parfait achèvement est toujours là. Pour corriger le problème, l'artisan aurait dû mettre un crépis plus "élastique".

Merci beaucoup.